



Bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

BAYER HEALTHCARE SAS

706 580 149 (RCS Lille Métropole)



décembre 2019

Table des matières

1	<u>Cadre et rappel réglementaire</u>	3
1.1	<u>Rappel des dispositions réglementaires et principes de réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre</u>	3
1.2	<u>Méthodes utilisées :</u>	4
1.2.1.	<u>Méthode d'évaluation des émissions de GES</u>	4
1.2.2.	<u>Type de données d'activités utilisables</u>	5
1.3.	<u>Définitions</u>	6
2.	<u>Description de la personne morale concernée, la société Bayer SAS</u>	Erreur ! Signet non défini.
2.1.	<u>Description sommaire de l'activité :</u>	Erreur ! Signet non défini.
2.2.	<u>Schéma des périmètres organisationnels</u>	Erreur ! Signet non défini.
2.3.	<u>Mode de consolidation</u>	Erreur ! Signet non défini.
2.4.	<u>Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)</u>	Erreur ! Signet non défini.
2.5.	<u>Année de reporting de l'exercice et année de référence :</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.	<u>Tableau récapitulatif des Emissions de Gaz à Effet de Serre</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.1.	<u>Explication de tout recalcul de l'année de référence</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.	<u>Emissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO2</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.1.	<u>Tableau 2 : Émissions directes de GES 2014</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.2.2.	<u>Tableau 2 : Émissions directes de GES 2018</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.3.	<u>Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.3.1.	<u>Tableau 1 : Émissions indirectes de GES 2014</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.3.2.	<u>Tableau 2 : Émissions indirectes de GES 2018</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.4.	<u>Autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.4.1.	<u>Autres émissions indirectes de GES 2014</u>	Erreur ! Signet non défini.
3.5.	<u>Les émissions évitées quantifiées</u>	Erreur ! Signet non défini.
4.	<u>Analyse de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre</u>	Erreur ! Signet non défini.
5.	<u>Incertitudes</u>	Erreur ! Signet non défini.
6.	<u>Plan d'actions à 4 ans :</u>	Erreur ! Signet non défini.
7.	<u>Communication du bilan d'émissions de GES :</u>	Erreur ! Signet non défini.
7.1.	<u>Diffusion sur le site web</u>	Erreur ! Signet non défini.
7.2.	<u>Personnes à contacter</u>	Erreur ! Signet non défini.
8.	<u>Liens utiles</u>	Erreur ! Signet non défini.

1 Cadre et rappel réglementaire

1.1 Rappel des dispositions réglementaires et principes de réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre

Conformément à l'Article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi grenelle 2 ») et son décret d'application n° 2011-829 du 11 juillet 2011, toute personne morale assujettie est tenue de fournir aux autorités compétentes un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

L'article 167 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié certains points de la réglementation sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre concernant la périodicité de réalisation des bilans pour les entreprises, la mise en place de sanctions et les modalités de publication et de transmission des bilans.

Les dispositions législatives relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont établies en conformité avec les directives Européennes applicables et inscrites à l'article L. 229-25 du code de l'environnement. Les articles R. 229-45 à R. 229-50-1 viennent préciser les modalités d'application du dispositif

La loi dispose que :

- Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 4 ans pour les personnes morales de droit privé. Le r bilan doit être transmis par voie électronique via une plateforme informatique mise en place et administrée par l'ADEME hébergée à l'adresse suivante : <https://www.bilans-ges.ademe.fr>. Le bilan porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.
- Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'Outre-Mer.
Le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.
- Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.
- La réalisation du bilan s'appuie sur les principes de pertinence, de complétude, de cohérence, d'exactitude et de transparence tel que proposés par la norme ISO 14064-1.
- La liste des gaz à effet de serre est fixée par arrêté du ministre chargé de l'écologie. Elle comprend le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF6) et le trifluorure d'azote (NF3). Le trifluorure d'azote est à prendre en compte dans les bilans d'émissions de gaz à effet de serre devant être rendus à partir du 1er juillet 2016 (arrêté du 25

janvier 2016 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émission de gaz à effet de serre)

- Le bilan restitue les émissions de GES pour chaque poste considéré par la personne morale. Chaque poste considéré sera expliqué et l'agrégation de l'ensemble des postes sera représentative des émissions liées à l'activité de la personne morale pour le périmètre déterminé.
- Le bilan utilise les facteurs d'émission de la Base Carbone®, ou d'autres facteurs d'émission plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.
- Les estimations des réductions d'émissions de GES associées au financement de projet de compensation volontaire ne peuvent pas être déduites du bilan d'émissions de GES, mais peuvent faire partie de la synthèse des actions envisagées.
- Le bilan et ses mises à jour sont rendus publics et mis à disposition selon les modalités définies à l'article L 229-25.
- Le bilan peut constituer, en plus de répondre à l'exigence réglementaire, un élément contribuant à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la personne morale.

1.2. Méthodes utilisées :

Ce bilan est rédigé selon la « méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre » conformément à l'article L 229-25 du code de l'environnement (version 4) publiée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement en octobre 2016.

1.2.1. Méthode d'évaluation des émissions de GES

1.2.1.1. Les calculs :

Le présent bilan des émissions de gaz à effet de serre répond aux exigences formulées dans la norme ISO 14064-1, qui dispose que l'organisme doit :

- sélectionner et utiliser des méthodologies de quantification qui réduiront raisonnablement l'incertitude et donneront lieu à des résultats exacts, cohérents et reproductibles
- expliquer la sélection des méthodologies d'évaluation
- expliquer toutes les modifications apportées aux méthodologies d'évaluation d'un exercice à l'autre

La méthode de calcul retenue est basée sur l'utilisation de Facteur d'Emissions (FE) et de Pouvoir de Réchauffement Global des gaz (PRG) documentés et de données d'activités vérifiables. Le calcul effectué est :

Méthode d'évaluation	Détails	Données nécessaires
Mesurage	Multiplication des quantités directes de gaz émis par leur PRG respectifs $GES = \text{Quantité de gaz émis} \times PRG$ où GES = émissions en tCO ₂ e	Quantité directe de gaz émis : Résultat des mesures des effluents gazeux (débit, concentrations). Pouvoir de Réchauffement Global des gaz (PRG)
Calcul	Multiplication de la donnée d'activité par un facteur d'émission $GES = \text{Donnée d'activité} \times FE \times PRG$ où GES = émissions en tCO ₂ e	Donnée d'activité Facteur d'émission (FE) PRG

Tableau 2 : Méthodes d'évaluation des émissions de GES

1.2.1.2 Les Facteurs d'Emissions (FE)

Les facteurs d'émission permettent de convertir une donnée d'activité en quantité de gaz émise. La multiplication de cette quantité par le PRG du gaz étudié permet de quantifier l'impact climatique dont l'unité est la tonne équivalent dioxyde de carbone notée tCO₂e

1.2.1.3 Gaz, Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)

Les gaz contribuant à l'augmentation de l'effet de serre qui doivent être pris en compte dans la réalisation des bilans sont les gaz retenus dans le cadre du protocole de Kyoto à savoir le :

- dioxyde de carbone (CO₂),
- méthane (CH₄),
- oxyde nitreux (N₂O)
- hexafluorure de soufre (SF₆)
- trifluorure d'azote (NF₃)
- les hydrofluorocarbures (HFC) et les perfluorocarbures (PFC).

Le PRG est un indicateur qui vise à regrouper sous une seule valeur l'effet additionné de toutes les substances contribuant à l'accroissement de l'effet de serre.

Il est exprimé en « équivalent CO₂ » du fait que, par définition, l'effet de serre attribué au CO₂ est fixé à 1 et celui des autres substances relativement au CO₂.

- CO₂ = 1
- CH₄ = 25
- N₂O = 298
- SF₆ = 22800
- NF₃ = 17200
- HFC = de 140 à 11 700 selon les molécules considérées
- PFC = variables

1.2.2. Type de données d'activités utilisables

Données primaires

Données observées, prélevées à partir des systèmes d'information et relevés physiques appartenant ou exploités par la personne morale ou une société dans sa chaîne d'approvisionnement.

Données secondaires

Données génériques ou données moyennes provenant de sources publiées, qui sont représentatives des activités d'une entreprise ou de ses produits.

Données extrapolées

Données primaires ou secondaires liées à une activité similaire qui sont adaptées ou personnalisées à une nouvelle situation.

Données approchées

Données primaires ou secondaires liées à une activité semblable qui peut être utilisée en lieu et place de données représentatives. Ces données existantes sont directement utilisées sans adaptation.

1.3. Définitions

Gaz à effet de serre (GES)*1 : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émission de gaz à effet de serre.

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission à l'autorité administrative du bilan de la personne morale, article L. 229-25).

Émission directe de GES2** : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie* : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES* : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

* Définition adaptée de la norme NF-ISO 14064-1 : 2006

** Définition provenant de la norme NF-ISO 14064-1 : 2006

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE)** : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)** : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.

Puits de gaz à effet de serre³** : unité physique ou processus retirant un GES de l'atmosphère.

Source de gaz à effet de serre** : unité physique ou processus rejetant un GES dans l'atmosphère.

** Définition provenant de la norme NF-ISO 14064-1 : 2006

2. Description de la personne morale concernée, la société Bayer HealthCare SAS :

- Raison sociale : Bayer HealthCare SAS
- Code NAF : 4646Z
- Code SIREN : 706 580 149
- Adresse : 220 avenue de la Recherche
59120 Loos, France

N.B. : la société Bayer SAS (numéro SIREN 562 038 893), société mère de Bayer HealthCare SAS, est également soumise à obligation et fait l'objet d'un rapport transmis au Préfet de la région Rhône-Alpes.

2.1. Description sommaire de l'activité :

Bayer est un groupe international. Jusqu'en 2014, les cœurs de métiers se situaient dans les secteurs de la santé, de la nutrition et des matériaux hautes performances. Depuis 2015, Bayer a réorienté ses activités pour se concentrer sur les Sciences de la vie annonçant la cession de ses activités dans le domaine des matériaux hautes performances.

Bayer HealthCare SAS est le pilier santé du groupe Bayer et regroupe trois activités principales en France :

- **« *Pharmaceuticals* »**, basée à Loos dans le Nord, est l'activité dédiée au traitement des pathologies au besoin médical important : cardiologie, oncologie, hémophilie, ophtalmologie, dans le domaine de la sclérose en plaques, de l'hypertension artérielle pulmonaire, de la dysfonction érectile et de la contraception.
- **« *Consumer Care* »**, localisée à Gaillard en Haute-Savoie, développe et commercialise des produits en automédication destinés au traitement et à la prévention des affections courantes. Elle est ainsi présente dans le domaine des vitamines, des analgésiques, des soins dermatologiques et gynécologiques, des produits gastro-entérologiques et de la phytothérapie.
- **« *Radiology & Interventional* »** couvre toutes les applications de l'imagerie médicale avec ses produits de contraste utilisés pour un IRM ou un scanner. Localisée à la Garenne Colombes, cette activité commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection automatique qui assurent le suivi et la gestion de l'injection.

2.2. Schéma des périmètres organisationnels :

La société Bayer HealthCare est composée au 31 décembre 2018 de 5 établissements avec 1113 collaborateurs.

Le tableau suivant représente l'ensemble des établissements retenus pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Etablissements identifiés sous le numéro SIREN 706 580 149

Numéro SIRET	Nature de l'établissement	Adresse	Code APE	Exclusion art. 75
706 580 149 00138 RCS Lille Métropole	Siège social	Parc Eurasanté 220 Avenue de la Recherche 59120 Loos	4646Z	
562 038 893 00821 RCS Nanterre	Etablissement secondaire	10 place de Belgique 92250 La Garenne Colombes	4675Z	
706 580 149 00179 RCS Thonon les Bains	Etablissement secondaire	33 rue de l'Industrie 74240 Gaillard	2120Z	
706 580 149 00195 RCS Lyon	Etablissement secondaire	16 rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon	2120Z	Siège social de Bayer SAS, également soumis à obligation – aucun salarié recensé
706 580 149 00153 RCS Villefranche-Tarare	Etablissement secondaire	ZI Les Vernailles ouest 396 rue de l'Avenir BP 8 69380 Saint-Georges de Reneins	4646Z	Bail cédé à la société Geodis Logistics Rhône Alpes Fermé en décembre 2019

Codes APE :

- . **4646Z** > Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
- . **2120Z** > Fabrication de préparations pharmaceutiques

Le 1^{er} janvier 2014, la société Bayer HealthCare SAS, précédemment dénommée Bayer Santé SAS, a absorbé ses deux filiales à 100% Bayer Santé Familiale SAS et Medrad.

Bayer Santé Familiale disposait alors d'un établissement principal et siège social à Gaillard ainsi que de trois établissements secondaires sis à Saint-Georges de Reneins, Puteaux et Lons.

La société Medrad disposait quant à elle d'un établissement principal et siège social à Rungis.

Par ailleurs, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 octobre 2012, la société Bayer Santé Familiale a cédé à la société Geodis Logistics Rhône-Alpes son fonds de commerce (incluant le bail commercial sis à Saint Georges de Reneins) ayant pour activité le stockage et la logistique de distribution des médicaments de la société. Depuis l'entrée en vigueur de cette cession, le 1^{er} novembre 2012, la société Geodis Logistics Rhône-Alpes est le prestataire logisticien de l'activité pharmaceutique de Bayer en France et, pour des raisons de coordination, seuls quelques employés de Bayer HealthCare SAS demeurent basés sur le site de Saint-Georges de Reneins.

En 2016, Bayer a cédé à Panasonic HealthCare Holdings son activité Diabetes Care et en 2017 son activité Serdex a été reprise par la société Air Liquide.

2.3. Mode de consolidation :

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel :

- L'approche « part du capital » : l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- L'approche « contrôle » :
 - o Financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier.
 - o Opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (i.e qu'elle exploite).

Le mode de consolidation choisi est l'approche par **contrôle opérationnel**. Cette consolidation facilite en effet l'établissement du plan d'action en prenant en compte l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la société et donc sur lesquelles il lui est possible d'agir.

A contrario, la consolidation par le contrôle financier peut induire dans certains cas (location), la prise en compte d'émissions pour lesquelles la personne morale est limitée en terme d'actions de réduction.

2.4. Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

Un bilan d'émissions de GES se décompose en trois catégories d'émissions ou « scopes » :

Scope 1 : Émissions directes

- Poste 1 : Sources fixes de combustion. Le combustible utilisé par les sources fixes est le gaz naturel.
- Poste 2 : Sources mobiles à moteur thermique. Les carburants utilisés par les véhicules sont l'essence et le diesel.
- Poste 3 : Procédés hors énergie. Aucun établissement n'est concerné par ce poste.
- Poste 4 : Émissions directes fugitives. Les émissions fugitives à considérer sont celles de fluides frigorigènes uniquement. Aucun procédé hors énergie n'émet de gaz à effet de serre.
- Poste 5 : Emissions issues de la biomasse - sols et forêts. Aucun établissement n'est concerné par ce poste.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie

- Poste 6 : Consommation d'électricité.
- Poste 7 : Consommation de vapeur, chaleur ou froid provenant d'un réseau. Seul le site de Puteaux achète de la vapeur et du froid.

Scope 3 : Autres émissions indirectes :

- Poste 8 : Energie non incluse dans les "émissions directes de GES" et "émissions de GES à énergie indirectes"
- Poste 9 : Achats de produits ou services
- Poste 10 : Immobilisations de biens
- Poste 11 : Déchets
- Poste 12 : Transport de marchandises amont
- Poste 13 : Déplacements professionnels
- Poste 14 : Actifs en leasing amont
- Poste 15 : Investissements
- Poste 16 : Transport des visiteurs et clients
- Poste 17 : Transport des marchandises aval
- Poste 18 : Utilisation des produits vendus
- Poste 19 : Fin de vie des produits vendus
- Poste 20 : Franchise aval
- Poste 21 : Leasing aval
- Poste 22 : Déplacement domicile travail
- Poste 23 : Autres émissions indirectes

Bayer HealthCare SAS a décidé de faire les efforts nécessaires afin d'inclure des éléments forts du scope 3 malgré la complexité de ce concept. L'absence de définition claire et d'un reporting sans interprétation sur les autres postes nous incitent à ne pas les inclure afin de ne pas créer une confusion inutile.

Le tableau ci-dessous présente les différents postes des scopes 1, 2 et 3 couverts par ce bilan d'émissions de GES. Il met en évidence les postes pertinents pour chaque établissement.

Site / SIRET	Scope 1					Scope 2		Scope 3		
	Poste 1	Poste 2	Poste 3	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7	Poste 8	Poste 12	Poste 13
Loos / 00138	☑	☑	NP	☑	NP	☑	NP	☑	☑	☑
La Garenne Colombes / 00821	NP	NP	NP	NP	NP	☑	NP	☑	Données centralisées au niveau du siège social	
Epernon / 00062	NP	NP	NP	NP	NP	☑	NP	☑	Données centralisées au niveau du siège social	
Gaillard / 00179	☑	NP	NP	NP	NP	☑	NP	☑	Données centralisées au niveau du siège social	

Légende : ND : non disponible ; NP : non pertinent

2.5. Année de reporting de l'exercice et année de référence :

Année de reporting: du 01/01/2018 au 31/12/2018

Année de référence : du 01/01/2014 au 31/12/2014

L'année de reporting est l'année sur laquelle sont collectées les données d'activités pour établir le bilan d'émissions de GES soit du 1er janvier 31 décembre 2018.

Bayer HealthCare SAS a collecté les données d'activités sur la période de reporting du 1er janvier au 31 décembre 2014 à l'occasion de son second bilan qui est devenu l'« année de référence ».

3. Tableau récapitulatif des Emissions de Gaz à Effet de Serre :

3.1. Explication de tout recalcul de l'année de référence :

Certains postes ont été mis à jour pour des raisons d'uniformisation et d'exhaustivité. Il s'agit notamment des sites de Loos, Epernon, et Gaillard pour lesquels les données de l'année de référence ont été actualisées sur les bases de la dernière version disponible du tableur Bilan Carbone v8.3.1

Par ailleurs, depuis 2014, les sites de Puteaux et Lons ne sont plus référencés au périmètre de Bayer HealthCare SAS. En revanche, le site de la Garenne Colombes, en région parisienne, est un nouveau site listé en tant qu'établissement secondaire.

3.2. Emissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO2 :

3.2.1. Tableau 1 : Émissions directes de GES 2014

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 071	0	3	0	1 074	0	37	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur	7 854	3	71	0	7 928	494	443	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	5	5	0	1	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	8 925	3	74	5	9 006	494	444	0

3.2.2. Tableau 2 : Émissions directes de GES 2018

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	462	0	1	0	463	0	18	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur	3 306	1	30	0	3 337	208	167	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total		3 768	1	31	0	3 800	208	168	0

Entre 2014 et 2018, les émissions directes de GES ont baissé 61,23%.

3.3. Emissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2 :

3.3.1. Tableau 1 : Émissions indirectes de GES 2014:

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation	237	0	0	0	237	0	14	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur	76	0	0	0	76	0	0	0
		Sous total	313	0	0	0	313	0	14	0

3.3.2. Tableau 2 : Émissions indirectes de GES 2018

			Valeurs calculées							Emissions évitées de GES	
			Emissions de GES							Total	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation	133	0	0	0	133	0	10	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	133	0	0	0	133	0	10	0	

Entre 2011 et 2014, les émissions indirectes de GES ont baissé de 57,5%.

494

3.4. Autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2 :

3.4.1. Tableau 1 : Autres émissions indirectes de GES 2014 :

			Valeurs calculées							Emissions évitées de GES	
			Emissions de GES							Total	
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les	2 082	153	111	70	2 417	-494	53	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	1 450	0	0	0	1 450	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	1 962	0	0	0	1 963	0	3	0	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	5 494	153	112	70	5 829	-494	53	0	

3.4.2. Tableau 2 : Autres émissions indirectes de GES 2018 :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les	892	65	47	30	1 034	-208	44	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	1 627	0	0	0	1 627	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	1 235	0	0	0	1 236	0	3	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total			3 754	65	47	30	3 896	-208	44	0

3.5. Les émissions évitées quantifiées

L'évaluation de ces émissions évitées est optionnelle dans le BEGES. Bayer HealthCare SAS n'a pas intégré au calcul de ses émissions de Gaz à Effet de Serre les « Emissions évitées quantifiées » au titre de l'année de reporting.

4. Analyse de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre :

Entre 2014 et 2018, les émissions de CO2 des scopes 1 et 2 sont passées de 9319 tCO2e à 3933 tCO2e, soit une baisse globale de 57,79%.

Plusieurs facteurs peuvent justifier une telle évolution :

Périmètre organisationnel : tel qu'indiqué précédemment, le périmètre de Bayer HealthCare SAS a considérablement évolué et dénombre 2 sites de moins dont son plus énergivore, situé à Lons L'activité « **Serdex** », spécialisée dans le développement de principes actifs naturels à destination de l'industrie pharmaceutique et dermo-cosmétique (site administratif, production et centre de recherche) repris par la société Air Liquide en 2017.

Le nombre de collaborateurs a logiquement suivi cet élargissement de périmètre, passant de 1285 employés en 2014 à 1113 en 2018.

Enfin dans une démarche d'amélioration continue, le poste 13 du scope 3 « déplacements professionnels » inclut désormais les déplacements effectués par les employés avec leur véhicule personnel, frais ayant donné lieu à un remboursement sur note de frais.

Evolution en France :

L'analyse de l'évolution des émissions portant sur les sites référencés tant en 2014 qu'en 2018 a pu mettre en lumière les efforts réalisés en matière de gestion de l'énergie au sein de la société Bayer HealthCare SAS.

Le siège social basé à Loos dans le Nord a poursuivi son engagement d'année en année dans la certification « BREEAM In- Use » créée par le BRE (Building Research Establishment) britannique, pour certifier le comportement environnemental des bâtiments existants en exploitation. La certification a attribué la note « Excellent » dans les deux premières catégories correspondant à la qualité intrinsèque du bâtiment, la gestion des installations et « Outstanding » en matière d'énergie, d'eau et de recyclage des déchets –, ainsi que les politiques mises en place dans les domaines Santé-Sécurité-Bien-être et Environnement.

Par ailleurs, le groupe Bayer en France a poursuivi le déploiement de sa «Politique Environnementale et Sociétale des sites administratifs et des déplacements professionnels», avec des indicateurs lisibles et des objectifs d'amélioration.

En 2018, Bayer HealthCare SAS a renouvelé son audit énergétiques portant sur les consommations de carburant de l'ensemble de l'entité. Cet audit énergétique a permis de quantifier et répartir les consommations énergétiques afin d'en déterminer les enjeux, de mettre en évidence les gisements d'énergie sur les installations et activités puis d'étudier la mise en œuvre de solutions rentables permettant de réaliser des économies en intégrant les évolutions des besoins à court et moyen terme.

Concernant le transport de marchandises, Bayer HealthCare SAS poursuit le programme de report modal « Green Logistic » initié en 2013 qui substitue le rail et la voie fluviale à la route.

En matière de transports, le site de Loos a mis en place un Plan de Déplacements en Entreprise (PDE) en 2017 et le site de la Garenne Colombes a quant à lui intégré le Plan de Déplacements Inter-Entreprises avec la société Bayer SAS en 2018. Le PDE/PDIE consiste en un ensemble de mesures visant à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise (en particulier ceux des salariés, trajets domicile-travail et déplacements professionnels, mais aussi ceux des clients, fournisseurs, etc.) afin de diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

5. Incertitudes :

Les incertitudes des facteurs d'émissions ne sont pas dépendantes de Bayer.

Les facteurs d'émissions retenus sont en effet ceux de la méthode Bilan Carbone®, en sa version v7.3. qui reprend les données de la Base Carbone :

- Combustibles : 5%.
- Carburants : 5% à 10%.
- Électricité : 10%.
- Achat de vapeur et froid : 30%
- Transport en train : 60%
- Transport en avion : 50%
- Déplacement voiture particulière gazole : 20%
- Fret routier : de 9% à 11%
- Fret ferroviaire : 70%
- Fret aérien : 50%
- Fret maritime : 60%
- Fret fluvial (Rhône) : de 10%

Aucune source connue de GES n'a été exclue.

6. Plan d'actions à 4 ans :

La démarche de Bayer HealthCare SAS :

Tel qu'indiqué dans la section « 4. Analyse de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre » Bayer en France a poursuivi le déploiement d'une « Politique Environnementale et Sociétale des sites administratifs et des déplacements professionnels », laquelle a été actualisée fin 2018, ayant pour objectifs :

- Une réduction de consommation d'énergie finale à hauteur de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010
- Concernant les voyages professionnels :
 - épargner plusieurs centaines de tonnes de CO2 à travers l'utilisation des visioconférences, de Lync et des audio conférences,
 - favoriser les moyens de transports faiblement émetteurs,
 - Inviter les salariés à ne se déplacer qu'en cas de réel besoin.
- Concernant nos flottes commerciales, acquérir 10 % de véhicules propres à chaque renouvellement dès 2022 (20% en 2024, 35% en 2027 et 50% en 2030).

Par ailleurs, Bayer HealthCare SAS a pour objectif de :

- Poursuivre l'établissement de diagnostics énergétiques détaillés de l'ensemble des bâtiments et procédés : hiérarchisation des postes de consommation d'énergie (chauffage, éclairage, froid, ...), meilleure connaissance de leur efficacité, puis détermination d'actions prioritaires,
- Engager l'ensemble des sites administratifs dans la certification environnementale BREEAM In-Use, ou équivalent,
- Mettre en place une plateforme de management énergétique afin de centraliser, suivre et analyser les consommations de l'ensemble des sites Bayer en France,
- Créer une communauté énergie afin de fédérer les nombreux acteurs et favoriser les échanges entre les différents sites du Groupe en France,
- Installer des compteurs (électriques et de calories) pour une meilleure connaissance des usages,
- Abaisser le renouvellement d'air et/ou la température de consigne là où ils sont excessifs,
- Remplacer les ouvrants et équipements techniques lors des travaux de rénovation,
- Effectuer le suivi des différents PDE (Plan de Déplacements Entreprise) ou PDIE (Plan de Déplacements Inter Entreprises),
- Optimiser les transports par route et développer les modes de transport alternatifs, en s'engageant notamment dans la démarche Fret 21 initiée par l'AUTF (Association des Utilisateurs de Transport de Fret) et l'ADEME
- Poursuivre progressivement le bilan des émissions au scope 3 pour les postes les plus pertinents,
- Travailler sur la démarche d'éco-conception des emballages.

La démarche du groupe :

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu mondial. La démarche de Bayer HealthCare SAS s'inscrit dans le cadre des engagements globaux pris par le groupe pour l'ensemble de ses activités.

Le groupe Bayer a annoncé le 10 décembre 2019 un ensemble de mesures et de nouveaux engagements en faveur de la durabilité à partir de 2020. Bayer est engagé dans la protection du climat

depuis des décennies et renforcera son engagement pour lutter contre les effets du réchauffement climatique et protéger la biodiversité.

L'objectif de l'entreprise est d'atteindre la neutralité carbone dans ses propres activités d'ici 2030. Pour y parvenir, Bayer mettra en oeuvre des mesures d'efficacité énergétique, passera à 100 % d'électricité renouvelable et compensera les émissions restantes grâce à une capture du carbone améliorant la biodiversité.

L'entreprise est également engagée dans la « Science Based Targets Initiative » et figure déjà sur la liste des entreprises qui agissent concrètement via des mesures spécifiques. Dans ce projet, lancé par le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF), plus de 700 entreprises se sont engagées à agir et à mettre en place des mesures climatiques significatives intégrant des objectifs de réduction des émissions pour contenir l'augmentation de la température dans le monde en dessous de 2°C.

7. Communication du bilan d'émissions de GES :

7.1. Diffusion sur le site web

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre est disponible sur les sites web de Bayer en France :

- Bayer : www.bayer.fr, rubrique « A propos de Bayer »/ « Publications »
- ainsi que sur le site de l'Ademe, Centre de ressources sur les bilans de gaz à effet de serre : www.bilans-ges.ademe.fr

7.2. Personnes à contacter

Responsable du suivi : Stéphanie Le Houérou
Fonction : Experte en Développement Durable
Adresse : 16 rue Jean-Marie Leclair, 69009 Lyon
Tel : 04 72 85 43 21
Mail : stephanie.le-houerou@bayer.com

8. Liens utiles :

Bayer :

- [Rapport Développement Durable intégré du Groupe 2018](#)
- [Rapport Engagement Sociétal France18](#)
- [CDP / Bayer](#)

Divers :

- [Base carbone](#)
- [Facteurs émission de la Base Carbone](#)
- [Travaux du GIEC](#)